

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30 - Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr - www.cdg33.fr

SOMMAIRE

I/ OBJET DU DOCUMENT	3
II/ PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES.....	3
A. La finalité des traitements	3
B. La pertinence des données	3
C. La conservation limitée des données	3
D. Accès restreint aux données.....	3
E. La sécurité	4
F. L'information et des droits des personnes	4
G. Les transferts de données	4
H. Les acteurs de la protection des données	4

I / OBJET DU DOCUMENT

Le présent document définit la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde dans le cadre de son activité.

II / PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

A. La finalité des traitements

Les traitements du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde sont tous mis en œuvre pour notamment :

- assurer l'accompagnement à la gestion administrative de la carrière des agents de la fonction publique territoriale des collectivités affiliées ou adhérentes au Centre de Gestion de la Gironde.
- gérer et diffuser des offres et demandes d'emplois territoriaux, permettre de déclarer les créations et les vacances d'emploi et en assurer la publicité légale,
- permettre l'organisation du suivi médical des agents et apporter des conseils sur la prévention des risques professionnels des collectivités adhérentes,
- assurer la gestion des candidatures et l'organisation des concours et examens de la Fonction Publique Territoriale.

B. La pertinence des données

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde collecte et traite les données à caractère personnel de manière loyale et licite.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde respecte le principe de proportionnalité : les données collectées sont adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités pré-citées.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde veille à mettre à jour les données tout au long des traitements afin que ces dernières ne soient pas obsolètes.

C. La conservation limitée des données

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ne conserve pas les données à caractère personnel au-delà :

- de la carrière administrative de l'agent,
- de la durée légale de conservation des dossiers « santé au travail » des agents,
- de la période d'organisation d'un concours.

D. Accès restreint aux données

Seuls les destinataires dûment habilités peuvent accéder, dans le cadre d'une politique de gestion des accès, aux informations nécessaires à leur activité. En effet, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde définit les règles d'accès et de confidentialité applicables aux données à caractère personnel traitées.

E. La sécurité

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde détermine et met en œuvre les moyens nécessaires à la protection des traitements de données à caractère personnel pour éviter tout accès par un tiers non autorisé et prévenir toute perte, altération ou divulgation de données. Ainsi, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde met en œuvre :

- une politique de gestion des mots de passe et des accès,
- une infrastructure physique totalement redondante,
- un plan de sauvegarde des données.

F. L'information et des droits des personnes

Préalablement à la mise en œuvre de ses traitements, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde informe les personnes concernées de la finalité des traitements portant sur leurs données à caractère personnel, des destinataires de ces traitements, ainsi que de leurs droits.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer aux agents, collectivités, usagers, l'accès, la rectification et la suppression des données à caractère personnel les concernant lorsqu'ils en font la demande. Les données peuvent être rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou lorsque leur collecte, utilisation, communication ou conservation est interdite.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui les concernent en s'adressant :

- par courriel à : cdg33@cdg33.fr
- par courrier à :
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019
33049 Bordeaux cedex
Tél: 05 56 11 94 30

G. Les transferts de données

Dans le cadre de ses traitements, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ne procède pas à des transferts des données hors de l'Union Européenne.

H. Les acteurs de la protection des données

a) Le Délégué à la Protection des Données (DPD / DPO)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a désigné le 25/05/2018 Jean-Pierre LESCARRET en qualité de DPO externe (Désignation CNIL N° DPO-436).

Le DPO est rattaché au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, responsable des traitements.

Les missions du DPO sont les suivantes :

- Création et mise à jour du Registre des traitements
- Elaboration des dossiers de formalités auprès de la CNIL
- Analyse et gestion des risques
- Publicité de la liste des traitements
- Conseil et recommandation dans le cadre de la gouvernance des données à caractère personnel,
- Assistance du Responsable de Traitement,
- Médiation,
- Alerte,
- Bilan annuel et réexamen triennal complet de la situation.

Dans ce cadre, le DPO bénéficie de mesures organisationnelles et de moyens lui permettant de piloter la mise en conformité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

b) Les autres acteurs (Relais I&L, ST...)

Le responsable des Systèmes d'information du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde est le Relais Informatique et Libertés.

Cette politique est diffusée en interne auprès des agents via l'intranet et en externe via le site internet www.cdg33.fr.

Cette politique sera renouvelée à chaque nouvelle désignation de DPO et à défaut tous les trois ans.

Politique validée par Jean-Pierre LESCARRET en sa qualité de Délégué à la Protection des Données.

Date de la dernière mise à jour : 10/05/2019

Signature :

